



RÈGLEMENT 760-00-2018 CONCERNANT LES MODES DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

Article 1 – Diffusion des avis

À défaut de dispositions contraires dans le présent règlement, les avis publics de la Municipalité sont diffusés sur son site Internet.

Article 2 – Avis d'appel d'offres public

En sus de ce qui précède, l'avis public d'appel d'offres public requiert une diffusion dans le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement pour l'application de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (R.L.R.Q., c. C-65.1) et une diffusion dans un journal distribué sur le territoire de la Municipalité ou dans une publication spécialisée dans le domaine et vendue principalement au Québec.

Article 3 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Stéphane Williams, maire

Geneviève Lauzière, greffière et sec.-trés. adj.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : 1^{er} mai 2018

Adoption du règlement : 5 juin 2018

Avis public d'entrée en vigueur : 7 juin 2018